

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Création d'un aménagement hydroélectrique sur le ruisseau des Airoloées Communes de Le Planay et Champagny en Vanoise

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral signé le 11 janvier 2021, une enquête publique de 19 jours, **du jeudi 4 février au lundi 22 février 2021 inclus** concernant la création d'un aménagement hydroélectrique sur le ruisseau des Airoloées, se tiendra sur le territoire des communes du Planay et de Champagny en Vanoise.

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairies du Planay et de Champagny en Vanoise du jeudi 4 février au lundi 22 février 2021 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête publique aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Monsieur Roland FRANÇON est nommé commissaire enquêteur. Il siègera en mairies du Planay et de Champagny en Vanoise, aux dates et heures ci-dessous, selon un protocole élaboré pour le respect des mesures barrières nécessaires en cette période d'urgence sanitaire, entre autres :

- lieux d'enquête situés dans des salles suffisamment grandes et aérées à intervalles réguliers ;
- organisation des files d'attente par fléchage et filtrage du public ;
- mesures barrière appropriées à la crise COVID 19 (distanciation en salle de permanence avec la mise à disposition de masques, de gel hydroalcoolique et de gants pour la manipulation du dossier d'enquête).

Permanences :

Le Planay : <ul style="list-style-type: none">• jeudi 4 février 2021 de 15 h à 18h• lundi 22 février 2021 de 15 h à 18h	Champagny en Vanoise : <ul style="list-style-type: none">• mercredi 10 février de 15 h à 18h
---	---

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie: <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>; Le public pourra à cette adresse, formuler ses observations en ligne sur le projet.
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.

Des observations écrites pourront également lui être adressées par voie postale aux deux mairies et par voie électronique à l'adresse suivante pendant toute la durée de l'enquête : ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr (en précisant enquête hydroélectricité ruisseau Airoloées - Le Planay et de Champagny en Vanoise

Monsieur Claude GLISE ou le bureau d'études AGRESTIS pourront, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (adresse mail : agrestis@agrestis.fr - (+33 (0)4 50 05 10 31).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies du Planay et de Champagny en Vanoise et à la préfecture de Savoie (DDT /SEEF), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.